

DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Comité du
Syndicat Mixte Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes

Séance du 14 Mars 2012

Objet : L'an deux mille douze et le quatorze mars à dix sept heures trente
Budget Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement,
Primitif 2012 dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Jean THAON

Présents ou représentés :

N° 1203/04

MM. THAON, BALDINI, BLANCHI, BECK, CLARY, CIAIS, DAMIANI, FRERE, GINESY, GUEGUEN,
LEMOUTON, LORENZI, MANFREDI, MORANI, MORIN, PRIOUT, TAMBAY, TORRE, VEROLA .
MMES BANDECCHI, BRUNN-ROSSO, CHESNAIS-CHARLES, DAO-LENA, EL HEFNAOUI, PRATICO,
RENAUDO, VACCARI.

Le Président donne lecture du Budget Primitif du Syndicat Mixte pour l'année 2012.

Après lecture des chapitres des dépenses et des recettes, article par article, le Comité constatant son bon équilibre, décide à l'unanimité de voter le budget primitif 2012 du Syndicat qui se présente comme suit :

DEPENSES :	Fonctionnement	1 790 000.00 €
	Investissement	72 000.00 €
	Total	1 862 000.00 €
RECETTES :	Fonctionnement	1 790 000.00 €
	Investissement	72 000.00 €
	Total	1 862 000.00 €

VOTE A L'UNIMITE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,
Jean THAON

